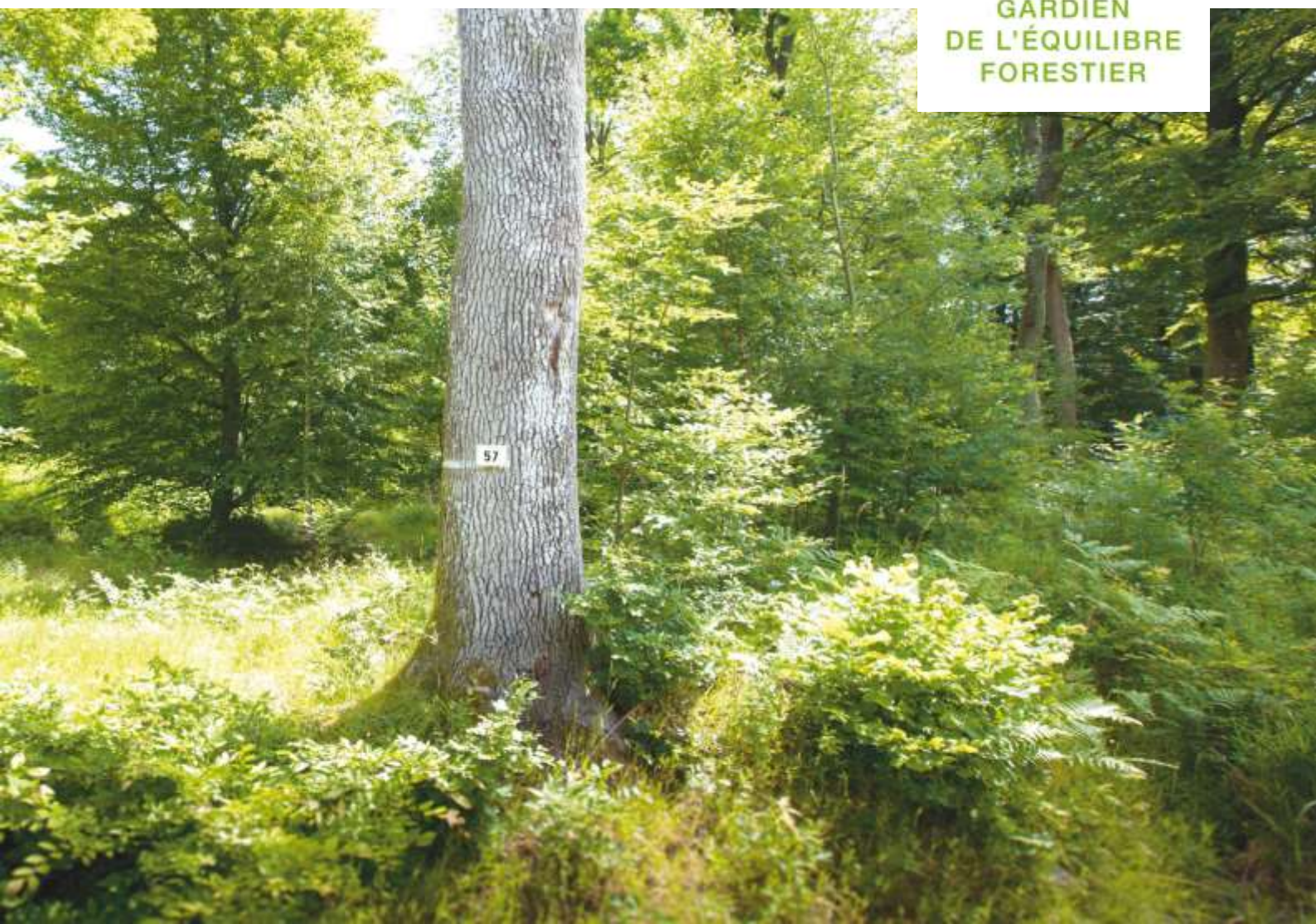


# RAPPORT D'ACTIVITES 2021

**PEFC AUVERGNE-RHONE-ALPES**



GARDIEN  
DE L'ÉQUILIBRE  
FORESTIER



## RETOUR SUR QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNEE

L'année 2021 a été encore marquée par la pandémie de Covid-19, et le confinement qui en a découlé au premier trimestre. PEFC AURA a dû adapter ses actions, les réunions dites en présentiel toujours moins nombreuses, PEFC AURA s'est appuyé sur son site internet, lettres d'information et revues des partenaires pour son programme d'accompagnement.

### > Réunions de préparation à la révision du Schéma Français de Certification Forestière

En début 2021 PEFC AURA a réuni une dizaine de structures membres sur deux réunions par visioconférence afin de préparer la révision du Schéma PEFC. A cette occasion les principales évolutions du schéma international ainsi que les travaux préparatoires menés en interne par le Comité technique PEFC ont été présentes, et les membres ont pu donner leur avis sur les différentes thématiques. Le tout est devenu un document de synthèse, sur lequel s'appuie PEFC AURA pour porter la voix de l'EAC au Forum PEFC de révision du Schéma.

### > Graine de PEFC

C'était la troisième année consécutive de l'opération Graine de PEFC, organisé dans le cadre de la Journée internationale des forêts le 21 mars, en partenariat avec Eduforest France. Il s'agit d'une vaste opération de sensibilisation des futurs forestiers à la certification PEFC de gestion forestière durable, de quoi préparer la prochaine génération de forestiers aux nombreux défis qui les attendent.



PEFC AURA est intervenu dans deux centres de formation, les Lycée Agricole et Forestier Claude Mercier au Mayet de Montagne (03) et EPLEA Roanne-Chervé à Noirétable (42). Du BAC Pro au BTS (gestion forestière et technico-commercial), 60 étudiants ont reçu une présentation du système PEFC et ont participé d'un exercice pratique sur le terrain : une simulation d'un contrôle sur un vrai chantier forestier. C'est à ce moment concrètement que les étudiants peuvent se rendre compte de l'ensemble des critères de gestion forestière durable pris en compte dans PEFC et de leur importance.

### > Formation aux contrôles internes

PEFC AURA a accueilli les contrôleurs PEFC dans le Vercors pour 3 jours d'échanges afin d'harmoniser nos pratiques. Sylviculture, pratiques d'exploitation, écarts les plus récurrents, pistes d'amélioration, comment mener un contrôle propriétaire et exploitant, ce sont quelques-uns des sujets abordés.

Nos collègues ont découvert nos belles forêts (bien pentues !), le mode de sylviculture pratiqué et nos particularités régionales.

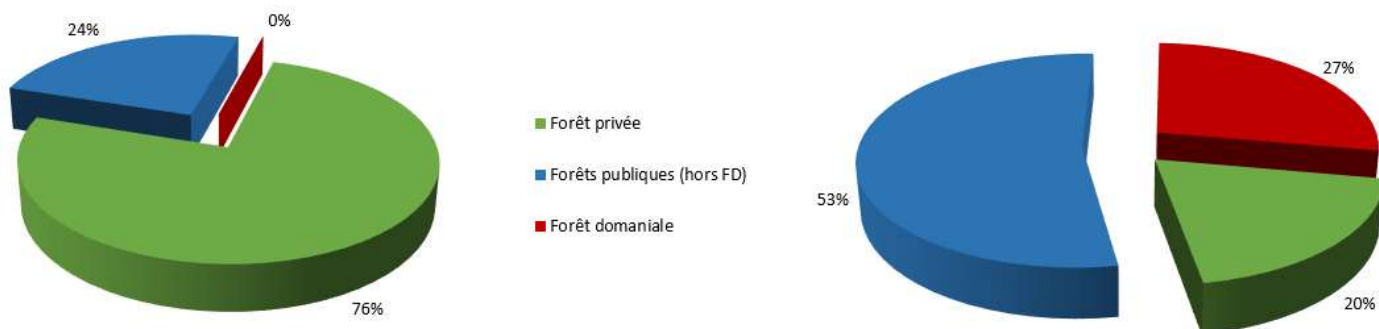


# LA CERTIFICATION PEFC EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

## > Propriétaires forestiers engagés auprès de PEFC AURA

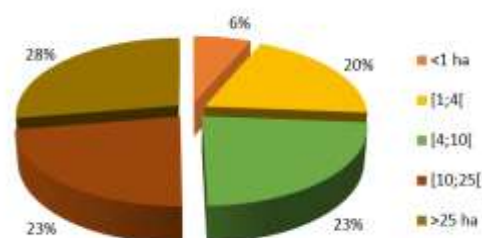
Au 31 décembre 2020, PEFC AURA compte près de 4200 **propriétaires forestiers** sylviculteurs participants, qui détiennent environ **556 000 hectares** certifiés par l'Association. Les propriétaires privés représentent plus des trois quarts des propriétaires participants pour un cinquième de la surface certifiée par PEFC AURA :

Propriétaires forestiers engagés auprès de PEFC AURA (à gauche) et surface certifiée (à droite) au 31/12/2021



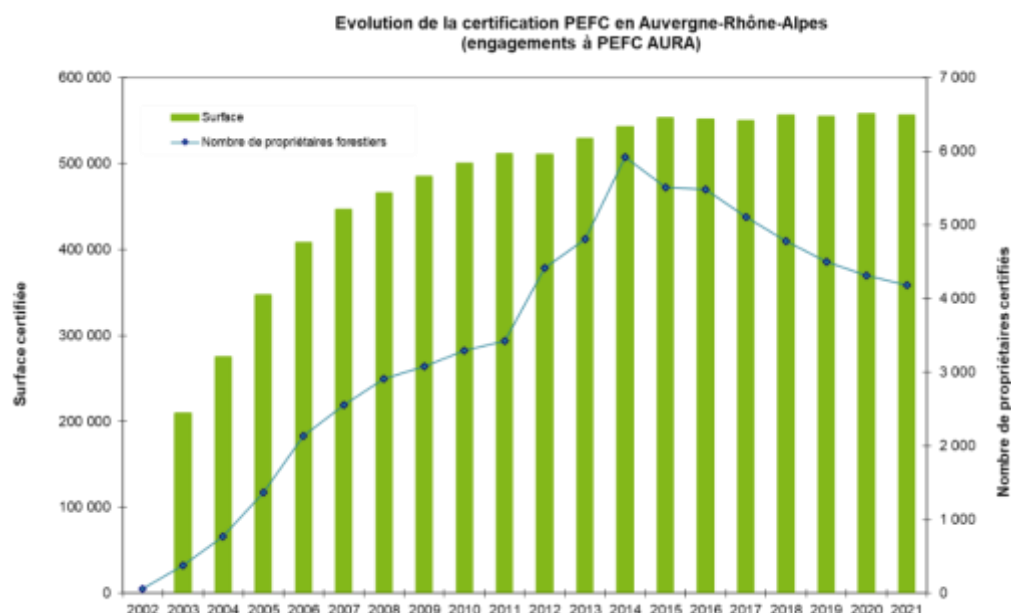
Le morcellement de la propriété forestière régionale s'exprime aussi dans la certification. En effet, plus de la moitié des propriétaires privés engagés auprès de PEFC AURA possède moins de 10 ha de forêt. Ces sylviculteurs représentent 6% de la surface forestière privée certifiée par l'Association.

Ci-contre : Surface forestière totale détenue par les propriétaires forestiers privés engagés auprès de PEFC AURA au 31/12/2021



Les surfaces forestières certifiées par PEFC AURA enregistre une baisse au cours de l'année 2021. Les nouveaux engagements n'ont pas suffi pour combler les surfaces non renouvelés, malgré la bonne campagne réalisée. Le nombre de participants va décroissant depuis quelques années, les fusions de communes ainsi que diverses formes de regroupement de propriétaires publics ou privés expliquent en partie ce phénomène. Depuis 2018, cette dynamique est complétée par des refus de dossiers de plus en plus nombreux, ce qui s'explique par des conditions d'engagement renforcées, conduisant à des refus de demandes de certification plus nombreux, et des précisions quant aux surfaces déclarées (élimination plus précise des terrains non boisés).

Evolution de la surface (en hectares) et du nombre de propriétaires engagés auprès de PEFC AURA de 2003 à 2021.



## > Entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) engagés auprès de PEFC AURA

C'est la quatrième année consécutive que les ETF peuvent s'engager en direct à PEFC AURA, ou passer par l'adhésion groupée avec FIBOIS AURA.

Pour rappel une convention entre PEFC AURA et FIBOIS AuRA permet aux ETF qui adhèrent à l'interprofession de s'engager à PEFC AURA par l'intermédiaire de cette dernière. Cela présente plusieurs avantages :

- ✓ Un dossier unique pour l'adhésion à FIBOIS AURA et l'engagement à PEFC AURA
- ✓ Un coût moindre (mutualisation des coûts de secrétariat entre les deux associations).

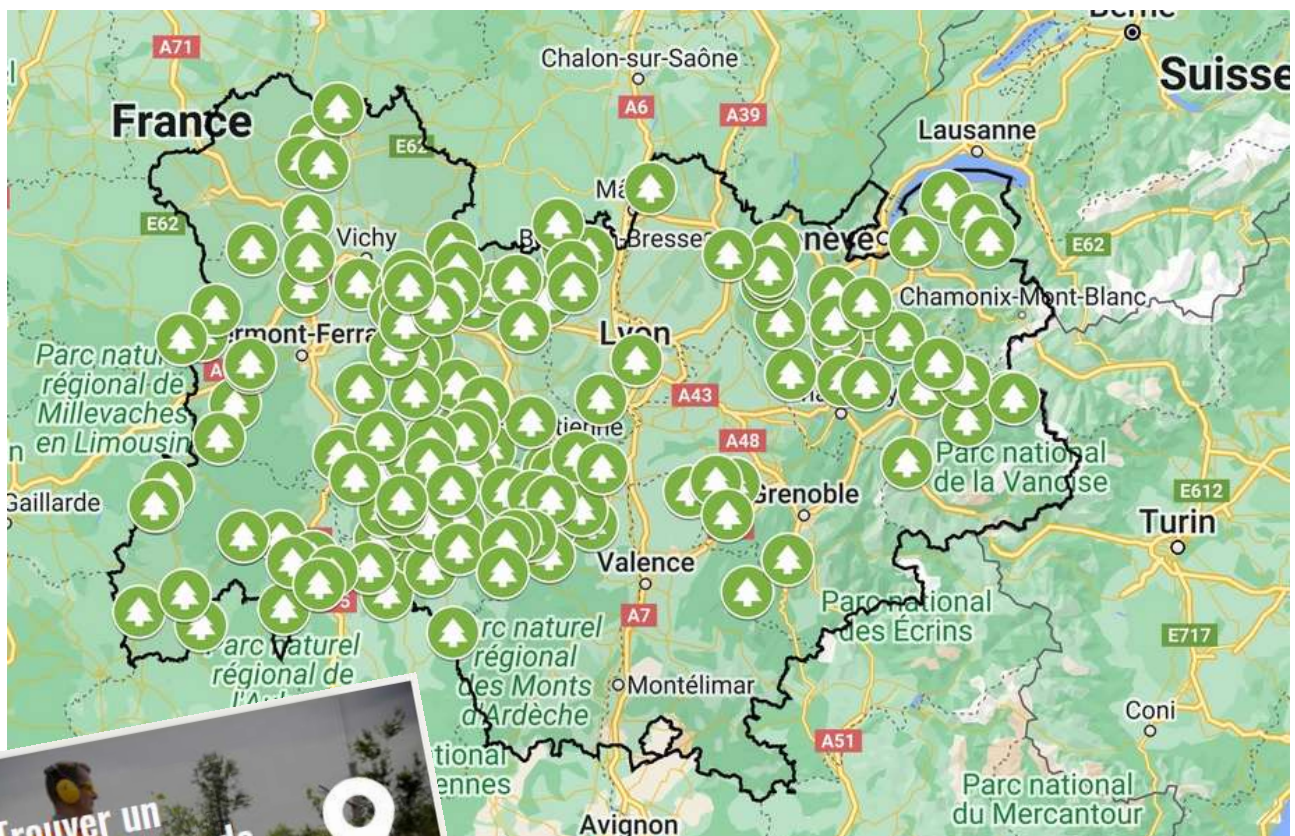
Comme pour toute ETF engagée auprès de PEFC AURA, l'ETF bénéficie via cette convention :

- ✓ D'un numéro de participant PEFC délivré par PEFC AURA à l'ETF.
- ✓ De l'utilisation du logo PEFC par l'ETF (sur demande).
- ✓ D'un engagement valable sur tout le territoire national.

Au cours de l'année 2021, 44 entreprises de travaux forestiers ont rejoint PEFC AURA et, en fin d'année, on dénombre **144 ETF** participantes – dont 114 via le partenariat sus-cité.



Cartographie des ETF engagés auprès de PEFC AURA au 31/12/2021



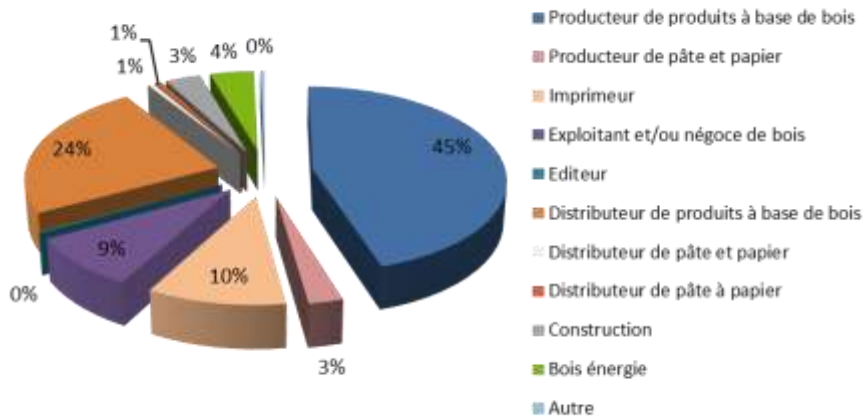
Retrouvez la carte et les coordonnées des ETF engagées à PEFC AURA à :

<https://pefcaura.com>

> **Entreprises ayant une chaîne de contrôle PEFC**

**474 entreprises** ont une chaîne de contrôle PEFC au 31/12/2020, dont **165 avec une activité d'exploitation forestière**.

Répartition des entreprises certifiées PEFC en AURA par secteur d'activité au 31/12/2021



Les scieurs, et notamment les exploitants-scieurs, sont très représentés parmi les producteurs de produits à base de bois, catégorie d'activité la plus représentée en Auvergne-Rhône-Alpes, et dans laquelle on retrouve également la merranderie, la tournerie sur bois, l'emballage, etc.

Cartographie des entreprises ayant une activité d'exploitation forestière certifiée PEFC en AURA au 31/12/2021



# CONTROLE DES PARTICIPANTS

L'Association a conscience que les contrôles peuvent représenter une contrainte de temps et remercie ses participants pour le bon l'accueil réservé à son équipe.

## > Propriétaires forestiers

En 2021, PEFC AURA a réalisé 39 contrôles auprès des propriétaires privés, 24 auprès des collectivités et 5 en forêts domaniales.

Ces **68 contrôles** représentent plus de **15 000 ha de forêt**, la plus petite propriété visitée cette année étant de 1,54 ha, et la plus grande de 3 502 ha.

Ces visites montrent, une fois encore, que **les forêts des participants sont globalement bien gérées**.

Les écarts relevés concernent en grande majorité et comme l'an dernier, des **points d'ordre documentaire** : absence de contractualisation, absence de mentions dans les contrats d'achat (menus bois ou exigences PEFC), absence de certificat d'origine des plants, ou des modifications de surface non signalées.

## > Entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants forestiers

De même, les **21 contrôles** réalisés en 2021 chez les exploitants forestiers et les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) indiquent globalement un bon niveau de qualité dans la réalisation des chantiers forestiers.

Les **écarts de nature contractuelle** restent les plus nombreux (exigences PEFC et/ou devenir des rémanents d'exploitation non mentionnés, etc.), avec une baisse par rapport à 2020. Les contrôleurs ont remis un modèle de contrat complet aux propriétaires à la fin du contrôle, et ont fait des rappels aux entreprises certifiées qui ont des contrats non conformes, suite à ces constats en contrôle.

**Les contrats ne sont pas toujours conformes au RBUE** (Règlement Bois de l'Union Européenne), et il peut manquer certaines des mentions obligatoires.

En troisième place, le manque du kit d'absorption des huiles : point obligatoire du cahier de charges, ce kit composé de feuilles absorbantes permet de mitiger la contamination en cas de fuite d'huile. Il est obligatoire même pour ceux qui utilisent de l'huile bio.

Les non-conformités liées à la **sécurité** des personnels travaillant en forêts (absence de formation Sauveteur secouriste du travail, absence de fiche de chantier, etc.) restent encore trop nombreuses au regard des métiers dont il est question ici.

En plus des contrôles réalisés directement auprès des entreprises tirées au sort (chez les ETF comme chez les

exploitants forestiers), les contrôles propriétaires ont permis de relever des écarts auprès de certains professionnels. Une occasion de plus pour l'équipe d'adresser des rappels écrits et de demander des actions correctives aux entreprises le cas échéant.

## > Actions correctives

Lorsqu'une non-conformité au standard PEFC est relevée chez un participant – que ce soit un sylviculteur, un exploitant forestier ou un entrepreneur de travaux forestiers – PEFC AURA lui demande de mettre en œuvre une action corrective. Une preuve de réalisation est à fournir lorsque cela s'avère pertinent.

Afin de conserver leur certificat PEFC, les participants concernés doivent répondre dans un délai fixé par l'Association, le refus d'action corrective valant radiation de la démarche.

Les pièces justificatives fournies sont examinées par PEFC AURA, et les certificats des participants concernés peuvent être maintenus, suspendus ou radiés.

De même, lorsqu'un document n'est pas présenté le jour du contrôle, le participant doit en faire parvenir une copie à PEFC AURA. Dans l'attente, un « point à éclaircir » est notifié. Suite à l'examen du document transmis – ou en cas d'absence de ce dernier – le point à éclaircir est requalifié en un ou plusieurs écart(s).

Ainsi, au 31 décembre 2020, les certificats de 6 sylviculteurs, 5 exploitants et 8 ETF dépendent encore de la bonne réalisation d'actions correctives ou de transmission de documents.

Au regard des non-conformités relevées en 2021, PEFC AURA a demandé la mise en œuvre de 22 actions correctives à des propriétaires forestiers et 49 à des entreprises (ETF et exploitants forestiers).

## > Exclusions et suspensions

Cette année, PEFC AURA a prononcé l'**exclusion de trois propriétaires forestiers** :

- un pour refus de contrôle.
- un pour refus de reboiser après une coupe rase : à l'annonce du contrôle, le propriétaire concerné a déclaré avoir fait une coupe et ne pas avoir l'intention de reboiser les parcelles. En conséquence, leur certificat PEFC a été radié.

PEFC AURA a également prononcé la **suspension d'un propriétaire** pour absence de document de gestion durable en cours de validité pour une propriété de plus de 10 ha d'un seul tenant.

# PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

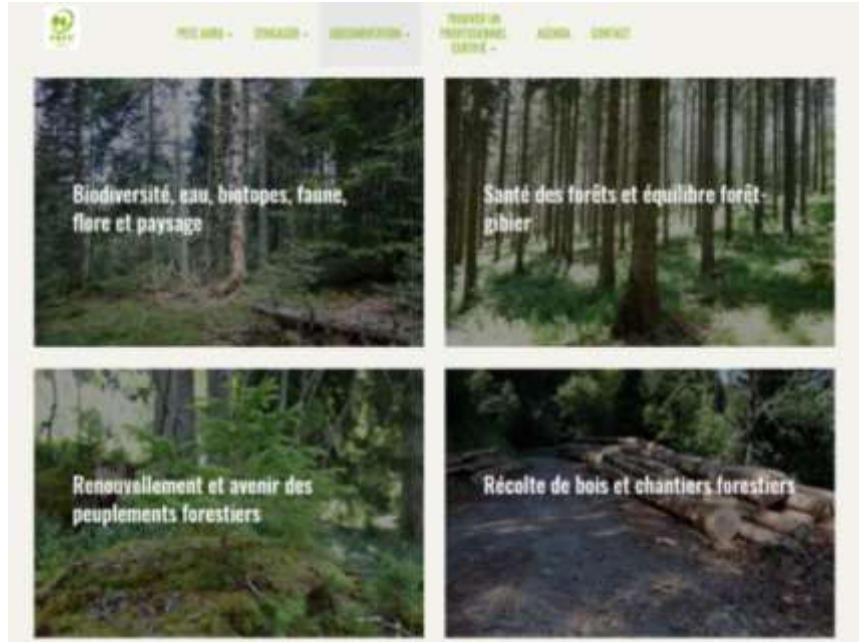
La pandémie de Covid-19, et le confinement de début d'année, ont impacté les activités de PEFC AURA. Un certain nombre de réunions de terrain étaient prévues pour le 1<sup>er</sup> semestre, et n'ont pas pu être réalisés.

Le développement de la diffusion d'**informations forestières** et de **documents techniques** via le site web était un des objectifs fixés en 2019 et qui a été poursuivi tout au long de 2021.

Au regard du bilan des contrôles, la contractualisation et la sécurité au travail faisaient partie des thèmes à aborder cette année. Ce travail a été fait soit à travers des actions ciblées sur la sécurité ou les contrats (articles sur la lettre d'information), soit à travers des contrôles terrain.

PEFC AURA avait mis en ligne fin 2018 son propre site internet (<https://pefcaura.com>). Le dispositif continue à monter en puissance, et l'association s'est appuyé encore plus en 2021 sur cet outil pour ses actions de communication.

Articles et documents techniques ont été relayés via ce media pour des consultations ou téléchargements.



Au 31/12/2021, ce sont 14 850 visites qui ont été faites sur le site (+57% par rapport à 2020), pour 21 579 pages vues (+42%) et 1708 téléchargements uniques (+58%). En mai 2021 la fréquentation a atteint un maximum de 1339 visiteurs uniques.



Très peu de réunions en salle et/ou sur le terrain ont pu avoir lieu cette année, avec les structures membres de PEFC AURA. Ces événements touchent un public plus restreint (invitation par secteurs géographique, etc.).

Nous avons concentré nos actions sur les articles publiés sur les lettres d'information PEFC et dans les revues forestières régionales (comme le Parlons forêt par exemple).

## ACTIONS DE COMMUNICATION

Sur la lancée de la fin d'année 2018, PEFC AURA développe sa communication en utilisant les canaux numériques, en plus d'une présence accrue des salariés auprès des acteurs de terrain de la filière forêt bois.

PEFC AURA a publié ou relayé une centaine d'articles sur le site internet de l'association.

En parallèle PEFC AURA le compte twitter de l'association, créé en avril 2019, affiche 228 abonnés au 31/12/2021 (en hausse continue). Cette audience reste pour l'instant principalement du fait des structures et professionnels de la filière, mais elle glisse petit à petit vers des particuliers intéressés et/ou engagés dans la démarche de certification.

Ce travail résulte d'une **veille quotidienne** sur les sujets d'actualité touchant la certification forestière, mais aussi sur toutes les informations en rapport avec la filière forêt bois de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui sont relayées. Des sujets plus techniques de portée nationale ou internationale sont également repris dans les pages articles du site ou sur le fil info twitter.

Plus classiquement quatre **lettres d'informations** ont été publiées en 2021 en collaboration étroite avec les organismes membres que PEFC AURA a sollicités. Ces lettres sont pour l'instant toujours imprimées et envoyées au domicile des participants.

Pour illustrer ces articles, PEFC AURA peut en outre s'appuyer sur un fonds photographique de près de 2 000 clichés référencés par mots-clés. Ces images prises à l'occasion des contrôles ou de sorties terrain couvrent à peu près tout le champ des thèmes abordés par l'association.

Cette **activité numérique** se fait en complément de la présence physique des salariés auprès des propriétaires et professionnels de la filière. Comme évoqué plus haut, à cause du contexte sanitaire très peu d'événements en présentiel ont pu avoir lieu après mars. Ce type d'action reste prioritaire dans les objectifs de l'association, pour d'une part développer et faire connaître la marque, et d'autre part rester à l'écoute des remontées terrain des acteurs forestiers.

PEFC AURA a répondu à des différentes sollicitations, interview, rédactions d'articles, pour les revues de différents partenaires.

- Revue Fransylva – La Forêt Privée - mars
- Mention Bois - septembre
- Parlons forêt - décembre
- Forestiers Privés de la Loire - décembre

Parallèlement, les salariés restent mobilisés pour répondre à toute demande – des plus sérieuses aux plus inédites – arrivant par mail, courrier ou téléphone. Avec une présence tous les jours ouvrés de l'année, PEFC AURA prend en compte toutes les sollicitations des propriétaires ou professionnels engagés, et y répond dans les délais les plus brefs. Plusieurs centaines d'interventions rentraient dans ce cadre cette année.

De plus, au fil de l'année, les contacts restent permanents avec les représentants ou salariés d'organismes de la filière, que ce soit lors des réunions, des AG diverses, des audits de terrain ou toute autre occasion.

Enfin, PEFC AURA a répondu à l'appel d'une quinzaine d'entreprises qui souhaitent étudier la mise en place d'une chaîne de contrôle PEFC. Chacune d'entre elle a reçu une aide personnalisée et adaptée à sa situation. Au 31/12/2021, 5 des entreprises accompagnées avaient mis en place sa chaîne de contrôle.







**GARDIEN  
DE L'ÉQUILIBRE  
FORESTIER**

## **CONTACT**

**Carolina Guillaume**  
**Déléguée régionale**  
Tél. : 04 73 77 16 53  
auvergne@pefcaura.com

**Emeric Bigot**  
**Adjoint à la déléguée**  
Tél. : 04 73 52 64 84  
rhonealpes@pefcaura.com

**Lucie Grimaud**  
**Responsable administrative**  
Tél. : 04 73 77 16 53  
secretariat@pefcaura.com

### **Rapport d'activité PEFC AURA 2021**

*Directeur de publication* : Daniel d'Hérouville

*ISSN* 2780-3724

*Rédaction* : PEFC AURA

*Crédits photographiques* : PEFC AURA

Version numérique

**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

**PEFC Auvergne – Rhône-Alpes**  
Maison de la Forêt et du Bois  
Marmilhat - 10 Allée des Eaux et Forêts  
63370 Lempdes  
Tél. : +33 4 73 77 16 53



[www.pefcaura.com/](http://www.pefcaura.com/)

*suivez-nous*